



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 5735

25/05/2016

Informations sur le test d'orientation du secteur de la santé

#### Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
  - Libre confessionnel
  - Libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveau : secondaire ordinaire et spécialisé

#### Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

#### Période de validité

- Du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016

#### Documents à renvoyer

- Non

#### Mot-clé :

Enseignement supérieur – Test d'orientation du secteur de la santé

#### Destinataires de la circulaire

- À Madame la Ministre, Présidente de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- Aux Chefs d'établissement de l'Enseignement secondaire libre subventionné ;
- Aux Chefs d'établissement de l'Enseignement secondaire officiel subventionné ;
- Aux Chefs d'établissement de l'Enseignement secondaire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs.

#### Pour information :

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux Associations de Parents.

<b>Signataire</b>		
Ministre / Administration :	Marie-Martine SCHYNS - Ministre de l'Éducation Jean-Claude MARCOURT - Vice-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Média	
<b>Personnes de contact</b>		
Service ou Association : Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur – ARES – Julien Nicaise		
Nom et prénom	Téléphone	Email
Vandewynckel Rachel	/	rachel.vandewynckel@ares-ac.be
Spoiden Alison	/	alison.spoiden@ares-ac.be

Madame, Monsieur,

Pour pouvoir s'inscrire en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année de bachelier en sciences médicales ou dentaires dans une des cinq universités de la Communauté française habilitées à organiser et organisant des études de premier cycle en sciences médicales et dentaires, l'étudiant doit obligatoirement participer de manière effective au test d'orientation du secteur de la santé organisé les 4 juillet et 5 septembre 2016.

Il est primordial que les élèves qui sortent de l'enseignement secondaire et qui souhaitent s'inscrire en facultés de médecine ou de sciences dentaires lors de la rentrée académique 2016-2017 soient informés de l'existence de ce test et de leur obligation d'y participer. Il est également important de le distinguer du concours qui, lui, se tient en fin de 1<sup>ère</sup> année de bachelier.

Le test d'orientation du secteur de la santé est non-contraignant. Il constitue un outil pédagogique à la disposition des étudiants. Son objectif essentiel est de lutter contre l'échec. La participation au test doit permettre aux candidats de prendre conscience de leurs faiblesses éventuelles par rapport aux prérequis aux études de médecine et de dentisterie et, le cas échéant, d'anticiper le plus tôt possible des difficultés futures en se tournant vers des activités complémentaires ou de remédiation adaptées à leur profil.

Les informations utiles à diffuser sont les suivantes :

- toutes les informations relatives au test (lieu, horaires, déroulement, base juridique,...) se trouvent sur le site de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur <http://toss.ares-ac.be> ;
- en vue de la rentrée académique 2016-2017, le test d'orientation du secteur de la santé aura lieu le 4 juillet 2016 et le 5 septembre 2016 ;
- le test est obligatoire mais non-contraignant, c'est-à-dire que le résultat obtenu ne conditionne pas l'accès aux études de médecine et de sciences dentaires mais qu'une preuve de la participation effective au test sera toutefois exigée lors de l'inscription à l'université (attestation de participation). Il s'agit d'une condition d'inscription !
- l'inscription et la participation au test ne garantissent pas l'inscription à l'université, c'est-à-dire qu'elles ne dispensent pas des autres formalités d'inscription à l'université (demande d'équivalence et tirage au sort pour les non-résidents, fourniture du CESS,...) ;
- les inscriptions au test sont ouvertes du 4 avril au 24 juin 2016 pour le test du 4 juillet 2016 et du 28 juin au 29 août 2016 pour le test du 5 septembre 2016. Elles se font uniquement en ligne via le site <http://toss.ares-ac.be> ;
- l'objectif de ce test est de permettre aux futurs étudiants de se situer par rapport aux prérequis aux études en médecine et sciences dentaires. L'organisation en deux éditions vise avant tout à permettre une deuxième évaluation après avoir éventuellement suivi des cours de remédiation pendant l'été. Le futur étudiant se voit ainsi offrir l'occasion d'améliorer les lacunes qui auraient éventuellement pu être décelées lors du premier test ;
- des exemples de questions et de réponses pour aider les élèves à se préparer au test sont publiés sur le site <http://toss.ares-ac.be>, dans la rubrique « Vous évaluer – quizz ». Des cours préparatoires spécifiques sont également organisés par les universités.

Une affiche et un folder ont été créés afin d'informer au mieux vos élèves. Ils sont téléchargeables et prêts à l'impression via les liens suivants :

- [Affiche A2](#)  
(<https://drive.google.com/uc?export=download&id=0B7QhBMps24Ysc1NhcERLNzRHRm8>)  
URL simplifiée : <https://goo.gl/JNQRt6>
- [Affiche A4](#)  
(<https://drive.google.com/uc?export=download&id=0B7QhBMps24YscnR4a2h4Qm9Oamc>)  
URL simplifiée : <https://goo.gl/qT8iAc>
- [Carte postale A6](#)  
(<https://drive.google.com/uc?export=download&id=0B7QhBMps24YsRIZPMTInLThRUUk>)  
URL simplifiée : <https://goo.gl/LTXEmT>

**Marie-Martine SCHYNS**  
Ministre de l'Education

**Jean-Claude MARCOURT**  
Vice-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Ministre de l'Enseignement supérieur, de la  
Recherche et des Médias